

CADMOS

*Cahiers trimestriels du Centre Européen de la Culture
Revue fondée par Denis de Rougemont*

NEUVIÈME ANNÉE N° 36

HIVER 1986

TEXTES SUR LE FÉDÉRALISME

Une antinomie exemplaire à propos de l'unité des Républiques humaines

DENIS DE ROUGEMONT

Textes sur le fédéralisme

ANNA C. STIEFEL

*La politique européenne
de Churchill après 1945*

CHARLES RICQ

*Les régions d'Europe
et la construction européenne*

PAUL-EMILE PILET

*Autonomie et dépendance
dans l'organisme vivant*

DANIEL CHERIX

L'organisation sociale des fourmis

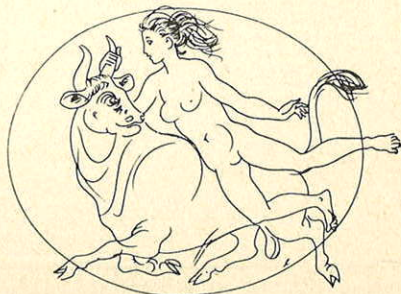
CHRONIQUE EUROPÉENNE

DUSAN SIDJANSKI

*L'opinion publique devant
l'Acte unique européen*

REVUE DES LIVRES

REVUE DES REVUES



CADMOS

Fondée par Denis de Rougemont, cette publication a paru de 1951 à 1977 sous le titre de Bulletin du Centre Européen de la Culture. La nouvelle série qui commence en 1978 a pour nom CADMOS, ce prince de Tyr qui, parti à la recherche de sa sœur, Europe, devint le fondateur de Thèbes. Il est le symbole européen de la quête, transformant la notion d'une Europe introuvable en un acte créateur exemplaire.

Rédacteur en chef: André de Mural
Comité de rédaction: B. Ackermann, J. Freymond,
F. Frigerio, A. de Puymège-Browning,
G. de Puymège, D. Sidjanski, F. Stonborough-Blaser
Secrétaire de rédaction: Marianne Dentan
Rédacteur responsable de la Revue des Livres: Fabrizio Frigerio
Secrétariat: Manuela Doerig, Sylvie Lemoigne

Abonnement ordinaire (4 numéros) sFr. 60.-
Abonnement de soutien sFr. 250.-

Les abonnements peuvent être payés:

En Suisse: au compte de chèques postaux 12-12195-6, Genève

A l'étranger: par chèque, ou versement bancaire à la Banque Populaire Suisse, Genève, compte N°139.660/0

En France: par virement bancaire ou mandat postal international au compte de chèques postaux 12-12195-6, Genève

Maquette de la couverture par Julien Van der Wal
Dessin de Hans Erni

Rédaction et administration: Villa Moynier, 122, rue de Lausanne
1211 Genève 21, Suisse. Téléphone (022) 32 28 03
Télégrammes: Unieuropa Genève

CADMOS

NEUVIÈME ANNÉE N° 36

HIVER 1986

TEXTES SUR LE FÉDÉRALISME

	<i>Editorial</i>	3
	Une antinomie exemplaire à propos de l'unité des Républiques humaines	6
Denis de Rougemont	Textes sur le fédéralisme	9
Anna C. Stiefel	La politique européenne de Churchill après 1945	29
Charles Ricq	Les régions d'Europe et la construction européenne	38
Paul-Emile Pilet	Autonomie et dépendance dans l'organisme vivant	77
Daniel Cherix	L'organisation sociale des fourmis: une question de castes	93
	<i>Chronique européenne</i>	
Dusan Sidjanski	L'opinion publique devant l'Acte unique européen	110
	<i>Revue des Livres</i>	
	par Olivier Delacrétaz, Liliane Petrini et Maximos Aligisakis	122
	<i>Revue des Revues</i>	128

10.39/1926
p. 110-121)

CHRONIQUE EUROPÉENNE

L'opinion publique européenne devant l'Acte unique européen

par
DUSAN SIDJANSKI

L'Acte unique européen vient d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1987. Négocié et adopté par les gouvernements le 17 février à Luxembourg et le 28 février 1986 à La Haye, l'Acte unique européen a été ratifié sans encombre par les douze pays de la Communauté européenne.

L'Acte unique européen a été précédé par le Projet de traité du Parlement européen qui, sous l'impulsion d'Altiero Spinelli et après deux années de travaux, a adopté le 14 février 1984 le Projet de traité d'Union européenne. Ce projet contient une refonte des traités de Paris et de Rome instituant les Communautés européennes, un élargissement de leurs champs d'activités et un renforcement des institutions communautaires. Plus ambitieuse que le projet du Conseil européen, l'initiative du Parlement européen a servi de stimulant et de point de référence aux gouvernements qui lui ont préféré une réforme partielle et plus modeste des traités existants. Ainsi, une fois de plus dans l'histoire du processus d'union, un grand élan se réduisait en définitive à un progrès relativement limité, mais concret.

En effet, l'Acte unique européen marque un progrès modeste mais réel par rapport à la situation peu satisfaisante et aux insuffisances institutionnelles de la Communauté européenne¹. Les réformes qu'il contient portent sur quatre points: 1. Il renforce les dispositions communes relatives aux droits fondamentaux et à la démocratie, et

officialise la place du Conseil européen dans le système communautaire; 2. Il codifie la coopération politique sans par ailleurs l'intégrer, de même que le Conseil européen, dans les traités des Communautés européennes; 3. Il assure un meilleur fonctionnement des Communautés européennes en généralisant notamment la règle de la majorité qualifiée; 4. Il prévoit de parachever la création d'un espace économique européen d'ici à 1992, ainsi que le développement des politiques communes.

Quelles sont les attitudes des Européens qui vivent dans la communauté européenne à l'égard de ces transformations? L'opinion publique européenne est-elle plus audacieuse sur ces divers sujets que ne l'ont été les gouvernements des pays membres en adoptant l'Acte unique européen?

En termes généraux, l'opinion publique dans la CE est favorable, à une forte majorité, aux efforts qui sont faits pour unir l'Europe occidentale. Depuis le premier *Eurobaromètre* de septembre 1973, qui indiquait que 63% étaient très ou plutôt pour ces efforts, les attitudes favorables se sont accrues dans tous les neuf pays de la CE. La moyenne des treize sondages de 1975 à 1983 enregistre avec 72% d'avis positifs presque 10 points de plus. Dès octobre-novembre 1984, le niveau des attitudes favorables dans les dix pays de la CE enregistre 77%, avant d'atteindre 80% au dernier sondage disponible d'octobre-novembre 1986. Après une baisse sensible d'avis favorables en Grèce (67% en octobre-novembre 1985 contre 56% au printemps 1986) et, dans une moindre mesure en Belgique (78% contre 74% pour la même période), le soutien s'accroît dans les deux pays et atteint 71% et 80% respectivement.

Ce soutien massif au mouvement d'union de l'Europe occidentale est dû avant tout à l'opinion très favorable et stable dans les six pays fondateurs (B = 80%, P-B = 75%, A = 82%, F = 86%, I = 91%, L = 91%), ainsi qu'à l'augmentation des attitudes favorables dans les nouveaux membres (moyenne 1975-1983 par comparaison avec octobre-novembre 1986: DK = 44 et 45%, IRL = 60 et 66%, RU = 60 et 69%, Grèce = 63 et 71%, octobre-novembre 1985 et mars-avril 1986: E = 71 et 75%, P = 56 et 77%). Ainsi, à l'heure actuelle, 8 Européens sur 10 soutiennent le mouvement d'union de l'Europe occidentale. C'est dire que le projet d'union du Parlement européen et l'Acte unique européen s'inscrivent dans un contexte général favorable, bien

¹ Voir notre article: *Où en est l'Union européenne?* in *Cadmos* N° 35, automne 1986.

que l'opinion publique européenne devienne, ainsi que nous le verrons, moins généreuse et plus nuancée face aux propositions concrètes.

L'acceptation de l'idée des Etats-Unis d'Europe et du Projet du Parlement européen.

La majorité des personnes interrogées en automne 1984 et 1985 est favorable (51% favorables et 24% opposées dans la Communauté des dix en 1985) à l'idée des Etats-Unis d'Europe, c'est-à-dire à une sorte d'union politique analogue à celle des Etats-Unis d'Amérique. Cette référence directe à l'exemple d'un Etat fédéral remporte néanmoins l'adhésion des Européens y compris des Espagnols (53 contre 15%) et des Portugais, (43 contre 11%) avec toutefois un taux élevé de non-réponses (24 et 35% respectivement). Les seules exceptions sont le Danemark (14 contre 60%) et le Royaume-Uni (30 contre 50%), qui, bien que favorables à l'idée générale du mouvement d'union de l'Europe occidentale, sont à des degrés divers opposés à l'idée des Etats-Unis d'Europe vers laquelle semblent s'orienter le Projet du Parlement européen et, dans une moindre mesure, l'Acte unique européen.

Grâce à l'*Eurobaromètre* N° 23 de juin 1985 contenant une question sur le Projet d'Union du Parlement européen, nous pouvons évaluer le soutien dont a bénéficié ce projet dans l'opinion. Voici la formulation de la question: «Le Parlement européen a proposé que les pays membres de la Communauté européenne constituent entre eux une union politique européenne. Cela veut dire que les grands problèmes d'intérêt commun seraient traités par une sorte de Gouvernement européen, lui-même responsable devant le Parlement européen. Vous personnellement, avez-vous déjà une opinion à ce sujet, et, si oui, êtes-vous très pour, plutôt pour, plutôt contre ou très contre ce projet d'union politique européenne?» Certes, environ 4 sur 10 des personnes interrogées se déclarent sans opinion ou indifférentes. Mais parmi ceux qui se prononcent, une large majorité est favorable à la proposition du Parlement européen: 76% pour et 24% contre, malgré une faible majorité au Royaume-Uni (52% pour, 48% contre) et une forte opposition au Danemark (75% contre, 25% pour). Le soutien au Projet d'Union politique européenne est particulièrement élevé dans les pays fondateurs et en Grèce. A l'exception de l'Allemagne (77%)

et des Pays-Bas (79%), les avis favorables dépassent 80%, atteignant le maximum en Italie (89%) et en Belgique (88%). On peut supposer raisonnablement que l'Acte unique européen recueillerait au moins autant d'avis favorables, surtout à la suite de son entrée en vigueur.

La comparaison entre les niveaux d'approbation de l'idée des Etats-Unis d'Europe et du Projet d'Union politique européenne est significative. Bien que la première évoque une idée relativement précise d'un Etat fédéral et le stade ultime de l'union européenne, elle suscite une adhésion populaire surprenante des deux tiers pour et un tiers contre. En revanche, l'idée plus floue d'une union politique rencontre une approbation encore plus large des trois quarts des avis exprimés contre un quart d'avis négatifs. Ce niveau élevé d'avis positifs est d'autant plus remarquable que l'opinion anglaise partagée ne penche que légèrement en faveur des réponses positives et que l'opinion danoise est très fortement opposée à l'union politique.

En revanche, le projet du Parlement européen obtient un appui très large dans les six pays fondateurs de la Communauté européenne, ainsi qu'en Grèce (81%) et en Irlande (79%). Cependant, ce projet d'union européenne n'est pas très connu dans le public et partant ne suscite pas un intérêt massif.

D'autres sondages éclairent les dimensions principales, tant du projet d'union que de l'Acte unique européen, à savoir les actions et politiques communes, les décisions majoritaires, le rôle du Parlement européen et l'espace européen.

Actions communes ou actions séparées

Les réponses aux questions portant sur les actions à entreprendre en commun ou séparément par les pays de la Communauté sont particulièrement intéressantes, car elles ne sont pas liées à un choix idéologique ou global entre les concepts ou les images d'Etat fédéral, de supranationalité et de souveraineté nationales. Ces concepts ont en effet une forte charge affective, psychologique ou historique, qu'ils puisent à des sources rationnelles ou irrationnelles diverses. Ainsi, la supranationalité évoque la superposition d'un «pouvoir nouveau» sur la souveraineté nationale, et de ce fait tend à accroître les rejets, à réveiller des réflexes quasi automatiques ou à ranimer des querelles idéologiques. L'avantage des questions telles qu'elles ont été formu-

lées est qu'elles correspondent à une approche pragmatique et fonctionnelle, ainsi qu'à une évaluation de l'efficacité des actions, selon que l'Etat les entreprend pour son compte ou en commun avec d'autres Etats. Si nos observations sont correctes, cette approche sectorielle devrait donner des résultats différents de l'approche globale évoquant les Etats-Unis d'Europe sous la forme d'un Etat fédéral.

En juillet 1976, la question a été posée au sujet des politiques communes en matière de politique extérieure, de politique économique et monétaire, de politique régionale et sociale, ainsi qu'en matière de législation commune protégeant les droits fondamentaux des citoyens des neuf pays membres¹. Environ 7 personnes sur 10 se déclarent tout à fait d'accord ou plutôt d'accord, les 3 personnes sur 10 se partageant entre les réponses négatives et les non-réponses.

Neuf ans plus tard, en automne 1985, on demanda aux citoyens des dix pays de la Communauté européenne de se prononcer pour les actions à entreprendre par les pays séparément ou ensemble². Vient en première position la lutte contre le terrorisme et la criminalité, ainsi que l'aide aux pays du tiers monde, avec 81% d'avis en faveur d'une action commune en ces domaines. Suivis de la lutte contre la pollution avec 77% et de l'action commune en matière de recherche scientifique et d'approvisionnement en énergie avec 73%. Dans tous ces cas, on n'enregistre que 3 à 7% de non-réponses. Le taux très bas de non-réponses qui caractérise toute cette série de questions s'explique par leur contenu concret et facile à comprendre qui les distingue des questions plus générales et abstraites. Les actions communes d'aide aux régions les moins développées, de lutte contre la hausse des prix et de relance économique pour mieux lutter contre le chômage, ainsi que l'action commune visant à assurer la sécurité du pays face aux menaces extérieures, se situent entre 64 et 61% d'avis favorables. Dans l'ensemble, 8 à 6 personnes sur 10 sont en faveur des actions à entreprendre en commun dans les domaines importants de la vie politique actuelle.

En conclusion, les réponses concernant les politiques et les actions communes sont plus positives que celles qui portent sur les représen-

¹ Eurobaromètre, N° 5, pp. 44-45.

² Eurobaromètre, N° 24, pp. 69-72.

tations globales des Etats-Unis d'Europe, c'est-à-dire d'un Etat fédéral européen, ou même que celles qui se réfèrent à une Union politique européenne. En premier lieu, ce qui les différencie, c'est le taux de non-réponses qui indique le degré d'ignorance ou d'indifférence: le taux de non-réponses variant entre 3 et 7% pour les actions à entreprendre en commun ou séparément, est plus que double (12%) pour la question sur les Etats-Unis d'Europe et atteint un niveau impressionnant de 43% pour la question relative au Projet d'Union du Parlement européen.

En effet, cette dernière question porte sur un projet précis du Parlement européen qui n'est que peu connu. Alors que les deux premières questions sur les Etats-Unis d'Europe et sur les actions communes n'exigent pas la connaissance d'un dessein précis, mais font surtout appel au jugement sur un concept général ou sur des matières concrètes qui ne sont pas étrangères au grand public.

En deuxième lieu, la comparaison fait ressortir des différences marquées entre les réponses positives: l'idée des Etats-Unis d'Europe recueille 51% d'approbation contre 21% d'opinions négatives (13% «cela dépend» et 12% «sans réponse»), tandis que le Projet d'Union politique est approuvé par 43% de répondants et désapprouvé par 14% (43% de non-réponses). Les Etats-Unis d'Europe donnent lieu à un clivage plus net entre ceux qui approuvent cette idée (51%) et ceux qui la jugent mauvaise (24%), que l'écart qui sépare les avis favorables (43%) des avis opposés (14%) à l'Union politique européenne. Celle-ci évoque une étape intermédiaire entre la situation actuelle et l'objectif d'union que constituent les Etats-Unis d'Europe.

Dans cette perspective comparative, il est intéressant de se demander quelles sont les opinions des Allemands et des Français à ce sujet: 56 et 58% respectivement pour, et 10 et 18% contre (22 et 11% «cela dépend») les Etats-Unis d'Europe, par comparaison avec 42 et 50%, ainsi que 13 et 12% contre le Projet d'Union politique (45 et 38% «sans réponse ou indifférent»). On est surpris par l'opinion plus positive des Français qui cependant sont plus divisés au sujet des Etats-Unis d'Europe. L'idée d'une Fédération européenne a fait du chemin dans l'opinion française.

Quant aux actions communes, elles recueillent une approbation bien plus large: entre 62 et 81% et une moyenne de 5% de non-réponses. Outre le terrorisme et le tiers monde qui ont la vedette,

l'action commune en matière de pollution obtient 77% d'avis favorables, en matière de recherche scientifique et d'énergie 73%; les autres domaines tels que l'aide aux régions moins développées, la lutte contre la hausse des prix et la relance économique, la sécurité face aux menaces extérieures recueillent entre 73 et 62% de réponses en faveur de l'action commune. Dans tous les secteurs mentionnés, le soutien des Français est plus élevé que celui des Allemands, à l'exception de l'aide aux régions. Dans deux domaines politiquement sensibles, à savoir la lutte contre le terrorisme et la sécurité extérieure, les réponses des uns et des autres atteignent le même niveau, à savoir 85% concernant le terrorisme et 62% en faveur de l'action commune dans le domaine de la sécurité extérieure. L'échec de la CED semble oublié. Une conclusion en regard de la stratégie d'union se dégage de ces résultats de sondage: les actions concrètes à entreprendre en commun dans divers domaines obtiennent un soutien bien plus large que l'idée générale des Etats-Unis d'Europe ou le projet précis d'Union politique du Parlement européen. Il en résulte que la stratégie des politiques communes sectorielles devrait être prioritaire dans le choix des initiatives en faveur de l'Union européenne. L'opinion publique apparaît donc comme davantage acquise à la démarche pragmatique préconisée par Jean Monnet qu'à l'approche globale des fédéralistes.

Une deuxième conclusion concerne le soutien populaire dont bénéficient les politiques communes que l'Acte unique incorpore dans les traités existants en les approfondissant: la politique de l'environnement, la politique régionale et la politique sociale. D'autre part, l'analyse de l'opinion communautaire donne des indications sur les initiatives communes que le Conseil européen ou la Commission pourrait prendre en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité, ainsi qu'en matière de sécurité extérieure.

Vote à l'unanimité ou à la majorité

Interrogées au sujet de la procédure de vote à adopter lors des décisions importantes, 6 personnes sur 10 qui se prononcent sont pour le vote à la majorité. Dans 9 pays sur 12, les répondants se déclarent en faveur du vote à la majorité en raison de 7 ou 6 personnes sur 10.

Cette opinion l'emporte avec une marge plus ou moins grande sur l'opinion contraire: très forte en Allemagne (69 contre 31%), en France (66 contre 34%), aux Pays-Bas et au Luxembourg (67 contre 33%); plus faible en Belgique (61 contre 39%), au Royaume-Uni (58 contre 42%), en Irlande (56 contre 44%), en Italie (55 contre 45%) et surtout en Espagne (52 contre 48%).

Trois pays seulement sont majoritairement en faveur du vote à l'unanimité: le Portugal avec une très faible marge (52%) et un pourcentage relativement élevé de non-réponses (23%), comme d'ailleurs en Espagne (20%) et en Grèce (19%), les nouveaux membres étant moins au courant de ces problèmes; en Grèce néanmoins, l'opinion est plus nettement en faveur de l'unanimité avec 58%, et encore davantage au Danemark avec 63%.

Dans l'ensemble, la même structure d'opinion publique se manifeste à propos de la plupart des questions: les 6 pays fondateurs de la Communauté européenne sont en principe les plus favorables aux solutions communautaires, à l'exception de l'Italie dans le cas présent. Il est paradoxal que le pays le plus européen ne soit pas aussi massivement favorable à la règle de la majorité. Est-ce un réflexe de défense ou de méfiance, ou tout simplement un manque d'information? Une autre particularité concernant les nouveaux membres mérite d'être soulignée: l'acceptation de l'Irlande, mais surtout du Royaume-Uni ne laisse pas de surprendre. Le refus grec de la règle majoritaire apparaît cohérent avec l'opposition fréquente de ce pays aux décisions communautaires. Quant au Danemark, l'opinion de ce pays ne fait que confirmer l'attitude négative qu'il adopte à propos d'initiatives en faveur de l'Union européenne. Son approbation de l'Acte unique européen à l'issue d'un référendum est d'autant plus surprenante: toutefois, elle témoigne de la solidarité communautaire et de l'effet d'entraînement du processus d'intégration européenne.

Dans sa majorité, l'opinion publique communautaire approuve donc le recours à la règle de la majorité qualifiée prévu par l'Acte unique.

Le rôle futur du Parlement européen

Depuis 1977, et de manière très suivie depuis 1983, les Eurobaromètres permettent d'évaluer l'importance du rôle actuel du Parle-

ment européen, ainsi que le rôle que l'opinion communautaire souhaite qu'il assume dans la vie de la Communauté européenne.

Ainsi, lors du premier sondage dans les Neuf en avril-mai 1977 sur son *rôle actuel*, 37% jugent ce rôle très important ou important, alors que 39% le considèrent peu ou pas important du tout. De 1983 à nos jours, environ la moitié des personnes interrogées le croient très important ou important (à l'exception de 43% enregistrés en mars-avril 1984), et un peu plus d'un tiers l'estiment peu ou pas important du tout (avec une pointe de 41% en octobre-novembre 1984). L'entrée de la Grèce en 1980, de l'Espagne et du Portugal en 1986, n'a pas modifié cette répartition. Seules les non-réponses ont augmenté jusqu'à 40% dans ces deux pays, augmentation qui s'explique notamment par le manque d'information dans les deux nouveaux venus. En regard de leur taux élevé de non-réponses, le pourcentage de la moyenne pondérée de non-réponses dans la communauté des Dix était de 16%, par comparaison avec 19% dans la Communauté des Douze en mars-avril 1986.

Parmi les opinions nationales, les plus sceptiques sont celles de l'Allemagne (dont 39% jugent le rôle du Parlement européen très important et important), suivie de la Belgique (42%) et du Danemark (44%), avec une pointe exceptionnelle de 62% (en mars-avril 1986). Les opinions les plus positives sont celles d'Irlande (66%), de France et de Luxembourg (62%), d'Italie (61%), d'Espagne (60%) et de Grèce (59%), les autres se situant entre 50% pour les Pays-Bas et 52% pour le Royaume-Uni et le Portugal.

Quant au *rôle souhaité* pour le Parlement européen, l'opinion de la Communauté des Dix a évolué à peine entre avril 1983 et mars-avril 1986: de 52% qui souhaitaient un rôle plus important, de 16% le même rôle et de 10% un rôle moins important, on passe à 53%, 16% et 12% respectivement. Cette comparaison masque les évolutions intermédiaires avec une pointe de 60% en octobre-novembre 1984, sondage qui suit de près les élections européennes de juin 1984, et la moyenne de 56% en 1985. Le niveau général s'abaisse à 50% avec l'entrée des deux nouveaux membres en 1986. Les plus fervents adeptes du rôle accru du Parlement européen en 1986 se recrutent en Italie (70%), en France (61%), au Luxembourg et aux Pays-Bas (57%), en Grèce (56%) et en Allemagne (52%); l'opinion la plus réticente est celle du Danemark avec 13% pour un rôle accru et 27%

pour un rôle moins important, suivie de celle du Royaume-Uni avec 33 et 29% respectivement. Le pays qui a donné naissance au parlementarisme apparaît comme très divisé à ce sujet. Est-ce par vénération et par jalousie pour son Parlement national? Quant à l'Espagne (35% contre 1%) et au Portugal (38% contre 2%), leur peu d'enthousiasme s'explique par le fait qu'une sur deux des personnes interrogées ne répond pas à cette question.

Dans l'ensemble, on constate que la moitié des personnes interrogées en 1986 estiment que le rôle du Parlement européen est très important ou important. De surcroît, la même proportion de l'opinion des Douze souhaite le voir accru. Mais cette moyenne générale recouvre des variations importantes parmi les pays membres et fait apparaître comme de coutume une opinion plus favorable dans les six pays fondateurs, ainsi qu'en Irlande et en Grèce.

Un espace européen sans frontières pour 1992

L'Acte unique européen prévoit l'établissement progressif avant la fin de 1992 d'un marché intérieur européen comportant «un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée». La question a été posée de savoir si le grand public de la Communauté est d'accord ou pas d'accord avec cette disposition de l'Acte unique.

Comme on pouvait s'y attendre, la grande majorité des personnes interrogées — plus de 3 sur 4, en moyenne, dans l'ensemble de la Communauté — s'est prononcée pour la libre circulation à l'intérieur d'un espace européen sans frontières.

Si l'on exprime ces résultats en termes de référendum, c'est-à-dire en faisant abstraction des non-réponses, on constate que le grand marché unifié recueille 83% des suffrages dans l'ensemble de la Communauté et une large majorité dans chaque pays. L'approbation la plus massive est enregistrée au Portugal avec 96% dont 72% tout à fait d'accord et 24% plutôt d'accord, et en Espagne avec 95% dont 69% tout à fait d'accord. Le soutien est moins fort au Royaume-Uni (69%) et au Danemark (67%), mais, dans les autres pays, 8 personnes sur 10 et davantage se déclarent en faveur d'un espace européen entièrement libre.

En guise de conclusion

De toute évidence, il existe dans la Communauté des Douze une très forte majorité, en moyenne 8 personnes sur 10, en faveur des efforts pour unir l'Europe occidentale. Sur ce fond de soutien général s'inscrivent les approbations majoritaires de l'idée des *Etats-Unis d'Europe* et de l'*Union politique européenne*, ainsi que l'opinion largement favorable aux *actions communes* à mettre en œuvre dans plusieurs secteurs essentiels de l'activité d'une communauté politique ou d'un Etat. L'opinion publique comprend mieux et appuie davantage des actions communes concrètes. Elle ne peut donc qu'approuver les politiques communes que l'Acte unique incorpore dans les traités communautaires, suivant en cela, bien qu'avec quelque timidité, le Projet du Parlement européen.

Malgré quelques oppositions à la *règle de la majorité*, 6 personnes sur 10 l'approuvent. L'opposition enregistrée au Portugal, mais surtout en Grèce et au Danemark, n'a pas empêché la ratification de l'Acte unique européen, acquise de surcroît par référendum au Danemark. Un autre aspect institutionnel, le rôle actuel et futur du *Parlement européen*, recueille un appui d'un peu plus de la majorité des personnes qui se prononcent à ce sujet. Sur ce point, l'Acte unique semble proche de l'opinion publique, puisqu'il ne prévoit pas d'accroître les pouvoirs du Parlement européen, tout en l'associant davantage aux décisions du Conseil.

A l'exemple des politiques communes, le dessein central de l'Acte unique visant à parachever un espace européen sans frontières intérieures recueille une approbation massive. Ainsi, on constate que dans l'ensemble l'opinion publique des Douze est très favorable aux innovations substantielles qu'apporte la récente réforme des traités communautaires. Même les pays membres les moins enclins à approuver la règle de la majorité qualifiée ont donné leur accord à cette réforme qui constitue un tout et compte de nombreux avantages indissociables. D'autant que cette procédure majoritaire vise à améliorer le fonctionnement de la Communauté européenne et à faciliter de ce fait la mise en œuvre des politiques communes ainsi que la création d'un espace de liberté. Bien que le plus souvent moins hardis que l'opinion publique, les gouvernements ont adopté des réformes qui vont dans le sens souhaité par la majorité des Européens. Dès lors,

on pourrait se demander si le recours au référendum ne contribuerait pas à accélérer le processus d'union, tout en développant la participation populaire dans la Communauté européenne.

DUSAN SIDJANSKI